Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 613

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 613 12 novembre 1981
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Gil Stauffer

613

Domaine public

Réservoir vide

Impôts fédéraux. Pour être prélevés, ils doivent avoir une base constitutionnelle. Tous les dix, douze ans, le peuple et les cantons sont invités à renouveler le bail du bailli fiscal. Chaque fois, c'est le dernier moment avant que, réservoir vide, le moteur ne cale! La dernière réserve possible étant, comme de juste, le jerricane du droit d'urgence.
On en est là. Faut faire un nouveau plein. De quoi tenir jusqu'en 1994.
Le débat politique ne va pas au-delà de cette considération: peut-on prendre le risque d'une panne sèche?

Les citoyens que tente le «non», ne considérant pas leur vote comme un bulletin noyé parmi des centaines de milliers d'autres, mais comme un acte qui a sa portée propre, ces citoyens-là peuvent raisonner en fonction des conséquences et de la signification de leur «non».

En termes de conséquences!
Pas d'augmentation de l'ICHA, tant mieux pour les consommateurs, six cents millions par eux économisés, même si l'impôt est indolore parce qu'invisible. En revanche, aucun allègement de l'IDN, en déductions sociales notamment. Les allègements prévus sont déjà insuffisants, en ce sens que l'IDN qui ne touchait autrefois que les classes moyennes-aisées, va, l'inflation aidant, frapper toujours plus douloureusement la classe moyenne-modeste. Résultat: sans aucun rabais, sans majoration des déductions, l'IDN deviendra rapidement inéquitable.
La balance donne 600 millions d'ICHA supplémentaires, contre 410 millions d'IDN en moins, dont un tiers payé par les cantons. Dommage que l'opération n'ait pas été totalement «blanche», ce qui aurait tout de même laissé à la Confédération 200 millions de recettes supplémentaires (en effet, le tiers des 600 millions aurait été payé par les cantons sur leur quote-part à l'IDN).
Conséquences ultimes: recours au droit d'urgence et «économies» — on sait ce que cela signifie pour l'AVS et l'assurance-maladie.

En termes de signification politique!
D'un point de vue de gauche. Ce serait à la fois protester contre les allègements insuffisants et contre l'augmentation de l'ICHA au moment où la fortune et les banques réalisent, par le jeu de la hausse du loyer de l'argent, des gains exceptionnels, que tout un chacun devra payer.
Mais l'opposition sera aussi et surtout marquée à droite (Otto Fischer une fois de plus, les libéraux vaudois, etc.). Face à cette droite arrogante, on sait que le conseiller fédéral Ritschard, le Parti socialiste suisse, les syndicats, l'Union fédérative patronnent le projet constitutionnel.
Dans ces conditions, il n'est pas exagéré de conclure que le «non» ne dégage plus sa signification propre, c'est-à-dire protestataire: tous les «non» seront engrangés, quelle que soit leur couleur, par une droite dont l'ambition se résume à faire fonctionner la trappe des «économies».
En termes de conséquences, finalement, en termes de signification politique, difficile de voter «non». Le «oui» devient dès lors davantage une négation de la négation de droite qu'une adhésion à un projet politique...
Novembre.

Sans faire la charité au Conseil fédéral, il faut constater que son prestige n'est pas au plus haut. Faut-il, sur un projet proche du «statu quo», le désavouer pour le contraindre à reprendre la même mouture, variantes en moins, sous forme de droit d'urgence?
Chrysanthèmes.